



Mise à jour : 20 janvier 2021

## Protocole de vente des biscuits des Guides

Pour savoir à quelle étape votre unité se trouve, veuillez consulter à intervalles réguliers le tableau récapitulatif des étapes qui fait partie du Protocole de reprise des activités guides en personne.

Il incombe aux membres de s'assurer que les activités guides se font conformément aux directives en vigueur, qu'elles soient émises par les autorités gouvernementales ou la santé publique. Avant d'entreprendre une démarche de vente, les membres doivent passer en revue l'information publique disponible. Nous invitons les personnes qui ont des questions concernant les démarches de vente à communiquer avec la conseillère chargée de la vente des biscuits.

### Vente en ligne des biscuits (consignes applicables à toutes les étapes)

- Il incombe aux parents ou tuteurs d'aider et de superviser leur fille membre des Sparks, des Brownies, des Guides ou des Pathfinders dans leur démarche de vente en ligne des biscuits des Guides.
- Les filles ne devraient pas utiliser les plateformes des médias sociaux sans supervision si elles ne répondent pas aux critères d'admissibilité. Par exemple, il faut avoir 13 ans pour utiliser Facebook. Si la fille est plus jeune, un parent ou tuteur doit faire la publication au nom de sa fille ou pupille.
- Limitez vos contacts sur les médias sociaux aux personnes que vous connaissez. N'entrez pas en interaction avec des inconnus dans le but de vendre davantage de biscuits.
- Les publications que vous faites sur les médias sociaux ne devraient pas être accessibles à tous; seuls vos amis ou relations devraient pouvoir les lire. Avant de partager quoi que ce soit, vérifiez vos paramètres de confidentialité.
- Assurez-vous que les publications axées sur la vente des biscuits ne fournissent aucun renseignement de nature personnelle – par ex. votre nom, adresse et numéro de téléphone. Toutes les publications que vous faites devraient diriger les clients vers votre page officielle de vente des biscuits.
- Dirigez les gens vers votre page officielle servant à la vente des biscuits; n'effectuez pas de transaction en utilisant votre page personnelle.
- N'acceptez jamais de rencontrer un ou une inconnu(e) qui a établi un contact avec vous par Internet.

### Vente de porte à porte (étapes À l'extérieur et À l'intérieur seulement)

- Assurez-vous de suivre les consignes de distanciation physique.
- Après avoir sonné ou cogné à la porte, reculez-vous pour vous éloigner de l'entrée.
- Pour ce qui est de la collecte et de la livraison des biscuits, nous recommandons les transactions sans contact, dans la mesure du possible.
- Déposez les boîtes ou les caisses de biscuits au sol et reculez-vous.





- Placez un contenant à large ouverture sur le sol et demandez aux clients d'y déposer l'argent des biscuits.
- Les filles et les responsables ne sont pas autorisées à remettre de la monnaie.
- Les filles et les responsables doivent porter le masque durant les activités de vente en personne, à moins d'indication contraire dans le Protocole de reprise des activités guides en personne.
- Il ne faudrait jamais dissuader une fille ou une responsable de porter le masque.
- Vous devez vous laver les mains ou les désinfecter après avoir sonné ou cogné à la porte, etc.
- L'argent de la vente des biscuits doit être laissé dans le contenant où il a été déposé par les clients pendant au moins trois jours avant que vous puissiez y toucher ou le compter.
- Si vous optez pour la vente au porte à porte, nous recommandons de distribuer un feuillet d'information avant l'activité de vente. Ce feuillet devrait contenir l'information suivante – la date et l'heure de l'activité de vente, les mesures de distanciation physique qui seront appliquées et une note précisant que seul le montant exact sera accepté puisqu'il vous sera impossible de remettre de la monnaie.

#### Ventes en groupe – >Étapes À l'extérieur et À l'intérieur seulement

- Les ventes en groupe à l'extérieur sont permises pour les unités qui sont à n'importe quel niveau de l'étape À l'intérieur ou de l'étape À l'extérieur.
- Les ventes en groupe à l'intérieur sont permises pour les unités qui sont à n'importe quel niveau de l'étape À l'intérieur.
- Les magasins doivent être mis au courant du Protocole de reprise des activités guides en personne établi par les GdC et les consignes du protocole doivent être appliquées en tout temps.
- Nous recommandons de privilégier les établissements commerciaux où vous pouvez faire la vente de biscuits à l'extérieur ou dans une salle dotée d'une bonne aération, par ex. en laissant les portes ouvertes.
- Les consignes de distanciation physique doivent être appliquées.
- Les consignes d'hygiène des mains doivent être suivies à la lettre; les filles et les responsables doivent avoir accès à un produit désinfectant pour les mains.
- Les filles et les responsables doivent porter le masque durant les activités de vente en personne, à moins d'indication contraire dans le Protocole de reprise des activités guides en personne.
- Les filles et les responsables doivent appliquer les consignes du magasin relativement au port du masque même ces consignes sont plus strictes que celles des Guides du Canada énoncées dans le Protocole de reprise des activités guides en personne.
- Pour ce qui est de la collecte et de la livraison des biscuits, nous recommandons les transactions sans contact, dans la mesure du possible.
- Posez les boîtes ou les caisses de biscuits sur la table et reculez-vous.
- Demandez au client de placer lui-même l'argent de la vente dans le contenant à large ouverture; cela permet d'éviter la manipulation de l'argent de main à main.
- Il est fortement recommandé de demander au client de remettre le montant exact.





- L'argent de la vente des biscuits doit être laissé dans le contenant où il a été déposé par les clients pendant au moins trois jours avant que vous puissiez y toucher ou le compter.

### **\*Nouveau\* Vente de biscuits – service au volant – Étapes À l'extérieur et À l'intérieur seulement**

- Les responsables doivent consulter les protocoles des autorités locales et ceux de la santé publique pour s'assurer que le service au volant est autorisé.
- Les unités doivent obtenir la permission du propriétaire ou du gestionnaire de l'établissement avant le jour de la vente.
- Le propriétaire ou le gestionnaire de l'établissement doit être mis au courant du Protocole de reprise des activités guidées en personne établi par les GdC et les consignes du protocole doivent être appliquées en tout temps.
- Les consignes de distanciation physique doivent être appliquées par les filles, les responsables, les bénévoles et les clients.
- Le port du masque est obligatoire lorsque les ventes de biscuits sont effectuées en personne; cette consigne s'applique également aux clients.
- Les consignes d'hygiène des mains doivent être suivies à la lettre; les filles, les responsables et les bénévoles doivent avoir accès à un produit désinfectant pour les mains.
- La circulation doit se faire dans un seul sens.
- L'entrée et la sortie du service au volant doivent être clairement indiquées et contrôlées.
- Les clients sont servis à la fenêtre de leur véhicule et ne doivent pas sortir du véhicule.
- Pour ce qui est de la collecte et de la livraison des biscuits, nous recommandons les transactions sans contact, dans la mesure du possible.
- Lorsque vous vendez des biscuits, maintenez la plus grande distance possible avec le client. Vous pourriez utiliser une perche, un grand bâton ou une table pour vous assurer de maintenir une distance sécuritaire.
- Si le client paie comptant, demandez-lui de placer lui-même l'argent dans le contenant à large ouverture; cela permet d'éviter la manipulation de l'argent de main à main avec des filles, des responsables ou des bénévoles.
- Il est fortement recommandé de demander au client de remettre le montant exact.
- L'argent de la vente des biscuits doit être laissé dans le contenant où il a été déposé par les clients pendant au moins trois jours avant que vous puissiez y toucher ou le compter.





Collecte et livraison (consignes applicables à toutes les étapes – à moins qu'un conseil provincial ait émis des consignes différentes)

- Toutes les personnes doivent suivre les consignes de distanciation physique.
- Toutes les personnes doivent porter un masque, à moins d'indication contraire dans le Protocole de reprise des activités guidées en personne.
- Une hygiène des mains rigoureuse doit être pratiquée avant et après l'échange des boîtes ou des caisses de biscuits.
- Si vous allez livrer des biscuits, assurez-vous que l'endroit est sécuritaire et à l'abri de l'humidité pour éviter que les biscuits ne soient endommagés.

